



ACTION FONCIERE 05

Une plateforme de l'aménagement foncier au profit de la mise en valeur et de la préservation du foncier agricole et forestier Haut-Alpin



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



RÉGION SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR



Hautes-Alpes
le département

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le département des Hautes Alpes possède **plusieurs milliers d'hectares de foncier bloqué**. Biens sans maître, indivisions insolubles, successions bloquées, biens non délimités sont **des entraves pour le développement du territoire**.

Dans le cadre de l'Action Foncière 05 financée par le Fonds Européen Agricole de Développement Régional, le Département des Hautes Alpes et ses partenaires vous proposent **un accompagnement pour lever les freins du foncier et réaliser vos projets**.

Vous travaillez pour une collectivité territoriale ?

La plateforme Action Foncière 05 vous accompagne dans :

- **Le conseil et l'orientation de la politique foncière**
Identifier les projets et les enjeux fonciers sur les communes, informer des outils disponibles, mettre en œuvre des démarches
- **Les procédures des biens sans maître**
Identifier les parcelles présumées sans maître, mettre en œuvre des procédures
- **La prospection ciblée**
Contacter les propriétaires fonciers et négocier le foncier
- **La création d'Association Foncière Pastorale**
Animer des réunions avec les agriculteurs, constituer le dossier d'enquête publique et conseiller les propriétaires.

Vous êtes un agriculteur ?

La plateforme Action Foncière 05 vous propose **La prospection ciblée**

Vous souhaitez maîtriser des parcelles autour de votre exploitation. L'Action Foncière 05 vous accompagne dans la recherche des propriétaires, la négociation et la mise en œuvre de la vente.

Vous êtes un particulier propriétaire de terrain agricole ?

La plateforme Action Foncière 05 participe au financement :

- **Des successions bloquées**
Votre succession n'a pas été réalisée chez votre notaire, voire n'a pas été réglée depuis plusieurs générations. Si tel est le cas, sachez que vous n'en serez le propriétaire qu'une fois l'ensemble des successions réglé. Si la régularisation de la succession est d'un montant plus élevé que la valeur des biens, l'Action Foncière 05 peut financer une partie des frais de succession
Exemple : la propriété foncière dont j'hérite à une valeur de 900 € et les frais de succession s'élève à 1000 €, l'Action Foncière 05 peut financer 80% des frais.
- **Des dissolutions de biens non délimités**
Les BND sont des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires dont chacun possède une surface définie mais pas délimitée. La régularisation des BND par l'intervention d'un géomètre permet de délimiter les lots de propriété, cette intervention est entièrement financée par l'Action Foncière 05 si cela représente un enjeu agricole.

Pour plus d'informations

- La Chambre d'Agriculture
des Hautes-Alpes
Aurélie DUBIEN - 06 68 58 00 71
aurelie.dubien@hautes-alpes.chambagri.fr
- La délégation des Hautes-Alpes
de la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur
04 88 78 00 05
dds05@safer-paca.com

